

« La pratique judiciaire au service de la stratégie de l'entreprise »



PHILIPPE BIARD, ASSOCIÉ CO-FONDATEUR DU CABINET BIARD, BOUCASTEL & ASSOCIÉS

Depuis plus de trente ans, le cabinet Biard, Boucastel & Associés est présent sur la place publique parisienne, non sans raison. Il est devenu l'un des grands spécialistes du contentieux des affaires. Il traite des actions en responsabilité de nos dirigeants, de la rupture des contrats, des litiges avec les consommateurs, de concurrence déloyale,

Fondé en 1981, le cabinet d'avocats **Biard, Boucastel & associés** est spécialisé dans le contentieux du droit des affaires pour une clientèle française et étrangère issue principalement de la banque, de l'assurance, de la distribution, de l'immobilier, du commerce et de l'industrie. Interview de **Philippe Biard, associé co fondateur du cabinet, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier (A.E.D.B.F), de l'Association des Juristes de Banque (A.J.B) et de l'association Droit et Commerce.**

de licenciements... « *Nous sommes dans la gestion courante des affaires de nombreuses entreprises* », confie Philippe Biard.

Intervenant pour des institutionnels, des grandes et petites sociétés, le cabinet est compétent dans de nombreux secteurs d'activités (luxe, banque, grande distribution ou encore industrie). Il emploie aujourd'hui une dizaine de collaborateurs spécialisés dans de nombreux domaines juridiques. « *Nous avons la chance de disposer d'une clientèle fidèle qui nous fait confiance depuis maintenant plus*

de trente ans pour l'ensemble de leurs contentieux », assure Philippe Biard.

« Le risque contentieux est une réalité de la vie des entreprises. »

Mais leur succès n'est pas le fruit du hasard. Philippe Biard et ses associés vouent une vraie passion pour leur discipline. « *Le risque contentieux est une réalité de la vie des Affaires. Sa gestion doit être au service de la stratégie de l'entreprise. C'est le droit vivant par excellence qui doit permettre de trouver des solutions pragmatiques.* ». Connaissant parfaitement leur spécialité, les avocats parisiens en prônent l'usage sans complexe. « *Pour trouver une solution à l'amiable, il faut être deux. Ce n'est pas toujours facile. Aussi, les chefs d'entreprises intègrent, à juste titre, la stratégie du contentieux pour choisir l'option la plus efficace à leurs intérêts* », justifie Philippe Biard.

Fini le temps où le contentieux était mal jugé et mal perçu par le monde de l'entreprise, les dirigeants utilisent aujourd'hui le contentieux comme un levier. Ils n'hésitent plus à prendre des mesures conservatoires ou encore à

jouer avec les délais de recours. « *Notre cabinet est là pour accompagner les dirigeants dans leurs procédures. Il est à leurs côtés pour faire connaître leurs droits et protéger leur image. Le contentieux est devenu un outil aussi utile que l'arbitrage et la médiation. Il est un levier "positif" au profit des chefs d'entreprise.* ».

Exercé par des vrais professionnels du Droit

Au fil de trente années d'expérience, le cabinet est devenu un vrai spécialiste des tribunaux. Mais pas seulement... il est aujourd'hui capable de prévenir les entreprises contre tous risques. « *Notre pratique judiciaire permet paradoxalement d'éviter de nombreux litiges.* ». Cette pratique est aujourd'hui consolidée par des rencontres avec des confrères au sein de l'association Droit et Commerce, l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier (A.E.D.B.F), de l'Association des Juristes de Banque (A.J.B). « *Il est indispensable d'être au fait des dernières décisions jurisprudentielles. C'est essentiel et important pour notre clientèle de chefs d'entreprise.* ».

« **Il est indispensable d'être au fait des dernières décisions jurisprudentielles. C'est essentiel et important pour notre clientèle de chefs d'entreprise** »

